



AUGROS COSMETIC PACKAGING

SOMMAIRE

Conseil de Surveillance, Directoire, Comité de Direction Groupe, Actionnariat	4
Rapport de gestion du Directoire	5
Comptes individuels	20
Annexe des comptes individuels	25
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	36
Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce	38
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L.225-68 du Code de commerce	45
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	47
Résolutions	49
Honoraires des Commissaires aux comptes	51
Attestation du Président du Directoire	52

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	M. Jacques BOURGINE
Vice Président	Mme Geneviève BOURGINE
Membres	Mme Catherine BOURGINE BOUCHER

DIRECTOIRE

Président	M. Didier BOURGINE
Membre	M. Didier TEILLARD

COMITE DE DIRECTION

Président	M. Didier BOURGINE
Directeur Pôle Décor	M. Didier TEILLARD
Directeur Commercial	M. Pascal MAZ
Directeur Industriel	M. Willy LESOUEVE
Directeur Technique	M. Steve FABLET
Responsable Financier	Mme Martine ESNALT

ACTIONNARIAT

	<i>Capital</i>	<i>Droits de vote</i>
Famille BOURGINE	79,03 %	88,24 %
Public	20,13 %	11,29 %
Auto-détention	0,84 %	- *

* Actions privées de droit de vote conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce)

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2015
*statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I) L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

A) FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DU GROUPE

Après une croissance de 34% en 2013, Augros Cosmetic Packaging a stabilisé son Chiffre d'Affaires en 2014 avec un retrait de 3%, ce qui porte la **croissance moyenne annuelle à 13% sur les 5 dernières années**.

Après une croissance de **48%** en 2013, le Pôle Packaging de Luxe a enregistré un recul de 12% en 2014 (+30% par rapport à 2012). Le Pôle Décor a enregistré une augmentation de 12% de son chiffre d'affaires faisant suite à une croissance de 18% en 2013 tirée par les besoins de traitement de surface du Pôle Packaging

B) PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'est élevé à 19 278 822 euros contre 19 818 193 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 s'est élevé à 97 211 euros contre 1 889 790 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat négatif de 39 967 euros contre un résultat négatif de 15 525 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève pour l'exercice 2014 à 57 243 euros contre 1 874 265 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel affiche un profit 1 413 373 euros contre une perte de - 1 145 181 euros l'année passée.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 font apparaître un bénéfice de 1 470 616,30 euros contre 704 293,13 euros en 2013.

C) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX

Les principaux indicateurs financiers de la société au 31 décembre 2014 sont présentés ci-après :

(en K€)		2014	2013
Dettes à plus d'un an – moins de cinq ans		1 474	2.550
Dettes à plus de cinq ans		664	1.187
	Total dettes	2 138	3 737
Actif réalisable à court terme			
Stocks et encours de production		757	1 136
Créances		4 599	5 374
Trésorerie		568	670
	Total actif court terme	5 924	7 180
Dettes court terme			
Dettes d'exploitation		4 667	4.199
Factor		3 295	3.684
	Total dettes court terme	7 962	7.883
Excédent actif réalisable/dettes court terme		- 2 038	-703

E) ACTIVITE DES DIFFERENTS POLES GEOGRAPHIQUES

L'activité par zone géographique du Groupe AUGROS COSMETIC PACKAGING SA pour l'exercice 2014 s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	% du CA	31/12/2013	% du CA
France	14 217	74	15.123	76
Export	5 062	26	4.695	24
Total	19 279	100	19.818	100

F) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE et PERSPECTIVE d'AVENIR

Suite au rapport de l'expert indépendant, nommé par la société, faisant ressortir une valeur de marché du loyer annuel inférieur d'environ 30%, la société a saisi, en décembre 2014 et mars 2015, le Tribunal de Grande Instance d'Alençon afin que le Juge des loyers commerciaux fixe le montant annuel des loyers dans le cadre du renouvellement des baux des sites du Theil et d'Alençon qui sont arrivés à échéance, respectivement en mai et en décembre 2014. Les prochaines audiences sont prévues en mai 2015.

Actuellement, la société s'acquitte des loyers sur la base des loyers payés en 2014 dans l'attente d'un jugement.

PERSPECTIVES 2015 :

Le carnet de commande d'Augros au 15 Janvier s'élevait à 7268K€ en croissance de 7% par rapport au carnet à la même date l'an dernier. Celui-ci est porté par une croissance forte de l'enregistrement de produits nouveaux à forte valeur ajoutée et est réparti sur un nombre grandissant de clients significatifs dont le premier pèse moins de 20% du Chiffre d'affaires. Au 30 mars, il progresse pour atteindre 8263K€ en hausse de 13% particulièrement sensible sur le second semestre.

G) INVESTISSEMENTS et FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a procédé, en 2014, aux investissements industriels minimaux nécessités par la réalisation des nouveaux contrats dans les meilleures conditions économiques possibles.

Sur le site d'Alençon, aucun investissement industriel capacitaire n'est prévu sur les deux prochaines années, seules des améliorations d'automatisation, de maîtrise des procédés et de maintenance du parc industriel seront mises en œuvre.

Sur le site du Theil, un programme échelonné sur 3 ans a été lancé en 2012 .Il comprend notamment :

- Le remplacement des moyens de pulvérisation
- L'automatisation du montage des pièces
- Le développement d'outillage longue durée et chariots compatibles avec la robotisation

Enfin Augros s'attache à accompagner et si besoin à se mettre en conformité par rapport à l'évolution des normes de sécurité et environnementales.

H) CHANGEMENTS DE METHODES INTERVENUS DANS L'EXERCICE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I) INFORMATIONS SUR LES RISQUES**Risque de liquidité :**

La Direction du Groupe estime que le risque de liquidité est limité. La situation financière de l'entreprise évolue favorablement au cours de l'exercice 2014.

Le principal risque concerne le règlement des échéances de passif RJ et des dettes post-RJ. Ce risque est partiellement couvert par une garantie du factor qui constitue des réserves de trésorerie lors de la présentation des créances.

Besoin en fonds de roulement :

La facturation ne subit pas de saisonnalité particulière, hormis un creux d'activité au mois d'août. Cependant, elle reste soumise aux aléas du marché qui peut engendrer d'importantes périodes d'activités sur des cycles courts.

Pour ce qui est des dépenses, la majeure partie des charges (loyers, personnel...) sont mensuelles.

Données des comptes sociaux En K€	Données 2014	Données 2013
Variation des stocks	379	-256
Variation des créances d'exploitation	774	-1589
Variation des dettes d'exploitation	1405	55
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	2558	-1790

Risque de litiges :

Au 31/12/2014, il n'existe pas de litiges commerciaux pouvant être préjudiciables pour la société.

A la clôture de l'exercice, un risque est provisionné dans les comptes pour 56K€.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Risques liés à l'activité :

- Risques liés aux clients :

AUGROS veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client :

En 2014, le poids des principaux clients du groupe est le suivant :

- Le premier client du Groupe représente 19,8 % du CA contre 24% en 2013
- Les 5 premiers clients du Groupe représentent 54 % du CA contre 63% en 2013
- Les 10 premiers clients du Groupe représentent 74 % du CA contre 79% en 2013
- Les 20 premiers clients du Groupe représentent 89 % du CA contre 93% en 2013

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille principalement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

- Risques liés aux fournisseurs :

La Direction du Groupe veille à maintenir une certaine diversification de ses fournisseurs afin de se prévenir d'une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux et de ne pas mettre en péril son cycle de production.

- Risques liés à la concurrence :

AUGROS entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'automatisation de son process de production et son positionnement sur des offres à valeur ajoutées.

- Risques liés aux départs de personnes clés :

La Direction du Groupe estime que le risque de départ des personnes clés est modéré. La Direction veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

- Risques liés aux marchés (taux, change, actions et crédits)

Il n'existe pas de risques significatifs en matière de taux ou de change au sein du Groupe AUGROS.

J) UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers pouvant présenter un caractère de risque qui pourraient avoir un impact sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits. Le Groupe n'est pas exposé aux risques sur les titres de capital (actions, OPCVM, dérivés...).

K) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

Nous vous informons que la société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient directement ou indirectement d'actions de la société.

II. INFORMATIONS JURIDIQUES
A) GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX
1) COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la date d'établissement du présent rapport, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom du membre du Directoire	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Date du dernier renouvellement	Echéance du mandat ⁽¹⁾
Didier Bourgine, Président du Directoire	30/01/2008	30/01/2014	30/01/2020
Didier Teillard, membre du Directoire ⁽²⁾	31/12/2014		30/01/2020

Nom du membre du Conseil de Surveillance	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Date du dernier renouvellement	Echéance du mandat ⁽³⁾
Jacques Bourgine, Président du Conseil de Surveillance	30/01/2002	12/05/2014	AG 2020
Geneviève Bourgine, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	30/01/2002	12/05/2014	AG 2020
Catherine Boucher, membre du Conseil de Surveillance	30/01/2002	12/05/2014	AG 2020
Tony Heude, membre du Conseil de Surveillance ⁽⁴⁾	30/05/2008	12/05/2014	AG 2020

⁽¹⁾ La durée du mandat des membres du Directoire est de 6 ans.

⁽²⁾ Par décision du Conseil de surveillance du 19 décembre 2014, Monsieur Didier Teillard a été nommé en remplacement de Monsieur Claude Philippon à compter du 31 décembre 2014, consécutivement au départ en retraite de ce dernier, et pour la durée restant à courir de son mandat.

⁽³⁾ La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est de 6 années

⁽⁴⁾ Démission de Monsieur Tony Heude de ses fonctions à effet au 31 mars 2015

2) LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

Membres des organes de direction et de surveillance de AUGROS COSMETIC PACKAGING	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés	
	Fonction	Société
Jacques BOURGINE Président du Conseil de Surveillance	Associé gérant	PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE
Geneviève BOURGINE Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	Associé gérant	PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE
Catherine BOUCHER Membre du Conseil de Surveillance	Pas d'autres mandats	
Tony HEUDE Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	MICROMECHANIKES DES DAMES MARIES

Monsieur Claude PHILIPPON, membre du Directoire de AUGROS COSMETIC PACKAGING jusqu'au 31 décembre 2014, n'exerce pas d'autres mandats sociaux.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Monsieur Claude TEILLARD, membre du Directoire de AUGROS COSMETIC PACKAGING nommé en remplacement de Monsieur Claude PHILIPPON, n'exerce pas d'autres mandats sociaux.

3) PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun prêt ou garantie n'a été alloué aux mandataires sociaux de la société.

4) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2014 aux mandataires sociaux que ce soit par AUGROS COSMETIC PACKAGING.

5) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2014 par les dirigeants mandataires sociaux.

6) ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action gratuite n'a été attribuée durant l'exercice 2014 aux mandataires sociaux.

7) ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2014.

B) SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société AUDITOR CONSEIL et de commissaire aux comptes suppléant de Madame Annick COQUELIN DE LISLE arrivant à expiration, il conviendra de se prononcer sur leur renouvellement.

Par ailleurs, la société EXPONENS AUDIT a été dissoute sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine à la société EXPONENS Conseil & Expertise, sise 20 rue Brunel – 75017 PARIS (351 329 503 RCS Paris) à effet au 28 novembre 2013. Nous vous demanderons d'en prendre acte ainsi que de la poursuite corrélative du mandat de Commissaire aux comptes titulaire par la société EXPONENS Conseil & Expertise et ce, pour la durée restant à courir du mandat confié à la société EXPONENS AUDIT, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 /12/2016.

C) TITRES DE LA SOCIETE ET PARTICIPATIONS

1) CAPITAL SOCIAL

A la date de publication du présent rapport de gestion, le capital social de la Société s'élève à 2 283 933 euros divisé en 1 427 458 actions de 1,6 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

2) TITRES NON REPRESENTATIFS DE CAPITAL

A la date de publication du présent rapport de gestion, il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

3) REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les membres du groupe familial Bourguine détiennent ensemble plus des deux tiers du capital social et plus des deux tiers des droits de vote de la Société.

En juillet 2014, Monsieur et Madame Jacques Bourguine ont, par acte de donation-partage, transmis la nue-propriété de 142 800 actions Augros Cosmetic Packaging au profit de Monsieur Didier Bourguine et la nue-propriété de 142 800 actions Augros Cosmetic Packaging au profit de Madame Catherine Boucher.

Ceci n'a toutefois pas eu d'impact au niveau des seuils de détention du groupe familial Bourguine.

4) CAPITAL SOCIAL AUTORISE MAIS NON EMIS – ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, les délégations et autorisations suivantes ont été consenties au Directoire :

Délégations/ autorisations	Durée de la délégation	Plafond de l'autorisation	Date d'exercice par le Directoire
Assemblée générale du 28 juin 2012 : autorisation du directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes	38 mois	10 % du capital	Néant
Assemblée générale du 3 juin 2013 : délégation de compétence au titre de l'article L.225-129-6 du Code du commerce	26 mois	Montant nominal de 68 518 euros soit 3 % du capital social	Néant

5) EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de l'action Augros Cosmetic Packaging, code Sicovam 6178, cotée au compartiment C de la Bourse de Paris, était au 31 décembre 2014 de 5,23 € contre 3,86 € au 31 décembre 2013.

6) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous rappelons que la société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient de titres provenant de ce type de produit.

7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société n'a pas de filiale et ne détient pas de participations.

8) PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE DE L'EXERCICE

Néant.

D) REMUNERATIONS NETTES DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les tableaux ci-dessous résument les rémunérations des mandataires sociaux dues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

	Didier BOURGINE Président du Directoire	Claude PHILIPPON Membre du Directoire et Directeur d'usine
Rémunération fixe	130 564	121 144
Rémunération variable		
Jetons de présence		
Avantages en nature	6 096	3 828
TOTAL	136 660	124 972

	Jacques BOURGINE Président du Conseil de Surveillance	Geneviève BOURGINE Membres du Conseil de Surveillance	Catherine BOURGINE	Tony HEUDE
Rémunération fixe	6 000			
Rémunération variable				
Jetons de présence		3 000	3 000	0
Avantages en nature				
TOTAL	6 000	3 000	3 000	0

Le conseil de Surveillance a réparti entre ses membres une somme globale de 6 000 euros au titre des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2014.

MANDAT SOCIAL - CONTRAT DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2014

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
Didier BOURGINE 55 ans <i>Président du Directoire</i>		X		X		X
Claude PHILIPPON 60 ans <i>Membre du Directoire</i>	X			X		X
Jacques BOURGINE 80 ans		X		X		X
Geneviève BOURGINE 75 ans <i>Vice présidente du Conseil de Surveillance</i>		X		X		X
Catherine BOUCHER 56 ans <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>		X		X		X
Tony HEUDE 80 ans <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>		X		X		X

E) AUTRES INFORMATIONS :
1) CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES AU SENS DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 56.648 € et correspondant à un impôt sur les sociétés de 18.883 €.

2) RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé correspondant à la somme de 1 470 616,30 euros de la façon suivante :

- l'intégralité au poste « report à nouveau ».

3) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

4) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 283 933	2 283 933	2 283 933	2 283 933	2 283 933
Nombre d'actions ordinaires	1 427 458	1 427 458	1 427 458	1 427 458	1 427 458
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
Par convention d'obligations					
Par droit de souscription					
Opérations et résultat :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	16 780 205	16 796 492	14 775 611	19 818 194	19 278 820
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	4 394 467	1 020 202	480 521	-162 816	370 542
Impôts sur les bénéfices				24 791	0
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 416 484	950 246	686 481	704 293	1 470 616
Résultat distribué					
Résultat par action :					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	3,08	0,71	0,34	-0,13	0,26
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,39	0,67	0,48	0,49	1,03
Dividende attribué					
Personnel :					
Effectif des salariés en CDI	181	179	175	172	173
Montant de la masse salariale	4 795 406	4 657 658	4 253 313	4 763 053	5 284 862
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 728 983	1 792 853	1 663 523	1 793 067	1 943 354

III. INFORMATIONS NON FINANCIERES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES
A) POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

La société a nommé un Responsable en charge des problèmes de sécurité environnementale et a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile pour ces risques auprès de la compagnie COVEA RISKS.

B) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

- Informations de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe :

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucun élément environnemental de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Toutefois, il est précisé que des investissements seront à prévoir dans les années à venir, notamment concernant le traitement des eaux sur le pôle Décor, COV.

Sur le plan sociétal, il n'existe aucun risque de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

- Informations obligatoires à renseigner :

Conformément à la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, art R.225 du Code de Commerce), les sociétés cotées sur un marché réglementé ont l'obligation de fournir dans leur rapport de gestion des informations extra-financières, appelées également informations RSE pour « Responsabilité Sociale et Environnementale ».

Ces obligations ont été précisées par le décret d'application n°2012-557 du 24 avril 2012. Ce dernier distingue les informations sociales, environnementales et celles relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

1) Informations sociales

➔ Emploi :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif total : 178 - CDI : 173 - CDD : 5 - Répartition par sexe : 94 femmes et 84 hommes - Répartition par âge : 9 salariés ayant moins de 30 ans ; 116 salariés ayant entre 30 et 50 ans ; 53 salariés ayant plus de 50 ans. - Répartition par zone géographique : Tous les salariés sont situés en France.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les embauches et les licenciements 	<ul style="list-style-type: none"> - Embauche : 13 - Départs : 15 - Licenciements : 1 - Licenciements pour inaptitude : 2 - Démission : 4 - Départ en retraite : 6 - Rupture conventionnelle : 1 - Décès : 1 - Heures supplémentaires : 1491 heures
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi. 	Il n'y a pas eu de plan de cette nature sur l'exercice.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rémunérations et leur évolution 	<p>Les rémunérations évoluent selon la grille établie par la Convention collective de la Plasturgie.</p> <p>Aucun plan d'intéressement, de participation ou plan d'épargne salariale n'est à signaler au cours de l'exercice 2014.</p> <p>L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée conformément aux accords collectifs en vigueur</p>
→ Organisation du travail :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du temps de travail 	<p>Organisation du travail du personnel administratif en journée.</p> <p>Organisation du travail du personnel de production selon un roulement de trois équipes.</p> <p>Annualisation de la durée du temps de travail sur la base de 1.607 heures pour les salariés à temps plein et exclusivement à la demande des salariés pour les salariés à temps partiel</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absentéisme 	3.83%
→ Relations sociales :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci 	<p>Réunion mensuelle CE/DP</p> <p>Réunion d'information semestrielle avec la direction</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bilan des accords collectifs 	En cours
→ Santé et sécurité :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de santé et de sécurité au travail 	<p>Réunion trimestrielle du CHSCT sur l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation du plan de sécurité, - Motivation et utilisation des EPI (équipement protection industriel)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Aucun accord engagé en 2014
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	6 accidents de travail ; taux de fréquence 29.53 ; taux de gravité : 0.21 ; maladies professionnelles : 5 (lumbago, lombalgie, douleur épaule, plaie index, tendinite poignet).
→ Formation :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	<p>Dispense d'une formation interne et externe aux salariés ayant pour objet :</p> <p>Recyclage SST, secourisme, sage, sécurité, découverte procédé injection, procédé impression de marquage et traitement de surface des pièces plastiques, exercice évacuation ,formation manipulation extincteurs ,formation surface et adhésion formation programmation robots 3 axes, contrôle gestion dans l'industrie, pratique comptabilité analytique</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre total d'heure de formation 	715 heures de formation sur 2014
→ Egalité de traitement :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 	Stricte égalité appliquée poste à poste.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées 	Travailleurs handicapés : +6% de l'effectif soit en emploi direct soit par le biais de sociétés extérieures.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique de lutte contre les discriminations 	Sans objet
→ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisations Internationale du travail relatives :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au respect de la liberté de l'association et du droit de négociation collective 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'élimination du travail forcé ou obligatoire 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'abolition effective du travail des enfants 	Sans objet

 2) Les informations environnementales

→ Politique générale en matière environnementale :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement 	Campagne de mesure et analyse des effluents Recyclage des matières premières de molécule plastiques en interne et en externe. Recherche développement sur un nouveau vernis à fort taux sec. Diminution des rejets polluant par investissement de nouveaux matériels. Lancement étude pilote pour élaboration système traitement COV 2013/2014
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	Information dans le cadre du comité d'établissement des plans d'actions liés à la situation environnementale du site en terme d'étude technico économique et de classement ICPE en cours
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 	Sous-traitance société spécialisé
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours. 	Il n'existe pas de litige en cours de ce type au sein de la société.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci 	La société n'a pas été sujette à ce type de condamnation au cours de l'exercice.
→ Pollutions et gestion des déchets :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 	Arrêt de l'activité du décapage à la soude (prévention des risques). Nouveaux pistolets de pulvérisation (réduction des volumes de solvant)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de préventions, de recyclage et d'éliminations des déchets 	Retraitement des eaux industrielles de rinçage en DIS

AUGROS COSMETIC PACKAGING

<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	Etude impacte pollution 2013/2014
→ Utilisation durable des ressources :	
<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 	Réduction de consommation d'eau de 50% en liaison avec l'arrêt de décapage interne.
<ul style="list-style-type: none"> La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 	Nouveaux pistolets de pulvérisation basse pression (réduction du volume des solvants) Application nouvelles buse de pulvérisation taux de transfert amélioré.
<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	Projet d'investissement de nouveaux systèmes de cuisson UV HF sur 2013/2015
<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des sols 	Néant.
→ Changement climatique :	
<ul style="list-style-type: none"> Les rejets de gaz à effet de serre 	Plan action réduction COV source et retraitement
<ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	Sans objet
→ Protection de la biodiversité :	
<ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	Développement du retraitement des déchets par un Centre agréé.

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

→ Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
<ul style="list-style-type: none"> En matière d'emploi et de développement régional 	La société AUGROS est un acteur économique régional important.
<ul style="list-style-type: none"> Sur les populations riveraines ou locales 	Les effectifs d'AUGROS sont principalement issus de la population locale.
→ Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
<ul style="list-style-type: none"> Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations 	Occasionnelles
<ul style="list-style-type: none"> Les actions de partenariat ou de mécénat 	Convention d'étude et de stage avec université, association de réinsertion
→ Sous-traitance des fournisseurs :	
<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 	Discrimination positive pour un périmètre régional à égale performance.
<ul style="list-style-type: none"> L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 	Considération constante en complément de l'approche économique.
→ Loyauté des pratiques :	
<ul style="list-style-type: none"> Les actions engagées pour prévenir la corruption 	Procédures de décision collégiale et visa multiples
<ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	Mise en place de contrôle de conformité avec la réglementation.
→ Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme : Néant.	

C) INFORMATIONS PROCEDURES LEGALES

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucune procédure légale et évènement extraordinaire. Nous n'avons pas connaissance à ce jour de litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

D) OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

E) DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Les salariés de l'entreprise bénéficient d'un droit individuel à la formation, conformément à la Législation en vigueur et ont été informés individuellement par l'entreprise des modalités relatives à l'utilisation de ce droit.

F) INFORMATIONS LIEES A L'EFFECTIF

Au 31 décembre 2014, les effectifs se répartissent comme suit :

France	178
--------	-----

G) INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE LA LME RELATIVES À L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (DÉCRET 2008-1492)

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition du solde des dettes fournisseurs au titre des deux derniers exercices, par date d'échéance.

Etat des dettes Fournisseurs au 31.12.2013 (en K€)					
	Montant brut (hors FNP)	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	1.336		1.006	258	72
Etat des dettes Fournisseurs au 31.12.2014 (en K€)					
	Montant brut (hors FNP)	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	1.317		590	468	259

H) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant HT des honoraires des commissariats aux comptes s'élève à 53 615 €.

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande des Commissaires aux Comptes et de leur réseau dans le cadre de leur mission.

I) CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-86 et L.225-90 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions et engagement conclues et autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé ont fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.225-88-1 du Code de commerce, d'un réexamen annuel par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 23 janvier 2015 et ont été communiquées aux Commissaires aux comptes pour les besoins de l'établissement du rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 225-88 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport de vos Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports, l'accomplissement de leur mission.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Alençon,
Le 31 mars 2015

Le Directoire

Documents comptables annuels au 31/12/2014

A. Comptes sociaux au 31 décembre 2014
I. - Bilan

(En euros)

Actif	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	272 930	235 904	37 026	59 096
Fonds commercial (1)	445 239	201 321	243 918	243 918
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	191 849	158 833	33 016	35 983
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 498 967	4 670 496	828 471	530 605
Autres immobilisations corporelles	2 075 706	1 843 706	232 000	157 318
Immobilisations corporelles en cours	128 525		128 525	57 503
Avances et acomptes	3 846		3 846	103 087
Immobilisations financières (2) :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	207 338		207 338	207 338
	8 824 400	7 110 260	1 714 140	1 394 848

Actif	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements dépréciations	Net	Net
Actif circulant :				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	662 853	112 450	550 403	660 156
En-cours de production (biens et services)	903 296	903 296		301 362
Produits intermédiaires et finis	238 114	31 559	206 555	174 806
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 500
Créances (3) :				
Clients et comptes rattachés	3 487 116	34 722	3 452 394	4 741 317
Autres créances	1 429 559	334 823	1 094 736	615 098
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	353 190	290 848	62 342	46 011
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	568 206		568 206	670 075
Charges constatées d'avance (3)	51 622		51 622	18 082
	7 693 956	1 707 698	5 986 258	7 228 407
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	16 518 355	8 817 959	7 700 396	8 623 254
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres		
Capital	2 283 933	2 283 933
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 959 091	3 959 091
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	221 391	221 391
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 012 956	-11 717 249
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 470 616	704 293
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	-3 077 925	-4 548 541
Provisions :		
Provisions pour risques	56 468	1 379 394
Provisions pour charges	150 000	171 000
	206 468	1 550 394
Dettes (1) :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	797	54
Emprunts et dettes financières (3)	2 668 116	4 734 764
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	470 048	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 009 123	1 624 347
Dettes fiscales et sociales	1 456 964	1 424 501
Dettes sur immobilisations	49 862	101 869
Autres dettes	3 915 137	3 734 060
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif	1 805	1 805
	10 571 852	11 621 400
Total passif	7 700 396	8 623 254
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 609 738	3 780 011
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 962 114	7 841 389
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	797	54
(3) Dont emprunts participatifs		

II. - Compte de résultat

(En euros)

	31/12/2014			31/12/2013
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	13 333 322	5 023 959	18 357 281	18 838 292
Production vendue (services)	883 703	37 836	921 539	979 901
Chiffres d'affaires net	14 217 025	5 061 795	19 278 820	19 818 193
Production stockée			-299 886	210 584
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 477	3 800
Reprises sur provisions et transfert de charges			89 980	70 806
Autres produits				
			19 073 391	20 103 383
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 135 431	4 274 270
Variation de stocks			119 464	-104 843
Autres achats et charges externes (a)			6 781 143	6 782 089
Impôt, taxes et versements assimilés			374 515	391 279
Salaires et traitements			5 284 181	4 648 053
Charges sociales			1 943 354	1 737 067
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			300 168	226 651
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			23 971	82 026
Sur risques et charges : dotations aux provisions				171 000
Autres charges			13 955	6 000
			18 976 182	18 213 592
Résultat d'exploitation			97 211	1 889 791

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		632
Autres intérêts et produits assimilés	18 697	72 400
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	16 330	2 298 980
Différences positives de change	4 549	13 481
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	39 576	2 385 493
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	79 544	2 401 019
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	79 544	2 401 019
Résultat financier	-39 968	-15 526
Résultat courant avant impôts	57 243	1 874 265
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	1 157 108	192 270
Sur opérations en capital	149 180	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 436 427	367 696
	2 742 715	559 966
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	1 141 821	337 355
Sur opérations en capital	95 021	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	92 500	1 367 791
	1 329 342	1 705 146
Résultat exceptionnel	1 413 373	-1 145 180
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		24 791
Total des produits	21 855 684	23 048 842
Total des charges	20 385 067	22 344 548
Bénéfice ou perte	1 470 616	704 293
(a) Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier		0
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

III. – Annexe des comptes individuels

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont le total est de 7 700 396€ et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 1 470 616€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 31/03/2015 par le Directoire.

Faits caractéristiques de l'exercice

Activité de l'exercice :

Après une croissance de 34% en 2013, Augros Cosmetic Packaging a stabilisé son Chiffre d'Affaires en 2014 avec un retrait de 3%, ce qui porte la croissance moyenne annuelle à 13% sur les 5 dernières années.

Après une croissance de 48% en 2013, le Pôle Packaging de Luxe a enregistré un recul de 12% en 2014 (+30% par rapport à 2012). Le Pôle Décor a enregistré une augmentation de 12% de son chiffre d'affaires faisant suite à une croissance de 18% en 2013 tirée par les besoins de traitement de surface du Pôle Packaging

Evènements postérieurs à la clôture

Suite au rapport de l'expert indépendant, nommé par la société, faisant ressortir une valeur de marché du loyer annuel inférieur d'environ 30%, la société a saisi, en décembre 2014 et mars 2015, le Tribunal de Grande Instance d'Alençon afin que le Juge des loyers commerciaux fixe le montant annuel des loyers dans le cadre du renouvellement des baux des sites du Theil et d'Alençon qui sont arrivés à échéance, respectivement en mai et en décembre 2014. Les prochaines audiences sont prévues en mai 2015.

Actuellement, la société s'acquitte des loyers sur la base des loyers payés en 2014 dans l'attente d'un jugement.

Perspectives 2015

Le carnet de commande d'Augros au 15 Janvier s'élevait à 7268K€ en croissance de 7% par rapport au carnet à la même date l'an dernier. Celui-ci est porté par une croissance forte de l'enregistrement de produits nouveaux à forte valeur ajoutée et est réparti sur un nombre grandissant de clients significatifs dont le premier pèse moins de 20% du Chiffre d'affaires.

Au 30 mars, il progresse pour atteindre 8263K€ en hausse de 13% particulièrement sensible sur le second semestre.

Règles et méthodes comptables

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation – Les comptes individuels au 31 décembre 2014 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de méthode d'évaluation – Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Changement de méthode de présentation – Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles – Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l'émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu'ils se composent de coûts directs et qu'ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée.

Les brevets industriels figurant à l'actif font tous l'objet d'une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d'affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Les fonds de commerce sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ces éléments ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. De façon générale, la valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Tous les fonds de commerce sont intégralement provisionnés hormis celui de l'établissement d'Alençon qui n'est pas provisionné du fait des potentiels de contribution aux résultats futurs.

5. Immobilisations corporelles – La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

6. Immobilisations financières – Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport). Les immobilisations financières se composent des titres de participation des filiales, de créances rattachées à ces participations et des dépôts et cautionnements versés.

A la clôture de l'exercice, cette valeur est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le groupe. L'écart défavorable fait l'objet de provisions pour dépréciation.

7. Stocks – La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

8. Titres de placement – En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 31 décembre 2014, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

9. Créances clients et autres créances – Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor.

10. Transactions en devises – Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

11. Stock-options et bons de souscriptions – L'Assemblée Générale du 10 novembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans commençant le 15 janvier 1998, des options donnant droit à la souscription d'actions. Le Directoire, en date du 1er juillet 2004 a octroyé, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2004, 28 560 stocks options supplémentaires à des cadres dirigeants du Groupe Augros Cosmetic Packaging. Aucune option n'a été exercée au 31 décembre 2014.

12. Crédit d'impôt recherche – Aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi - Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013) pour un montant de 262 117 €.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- d'investissements pour son intégralité.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

14. Indemnités de fin de carrière – Le montant mentionné en hors bilan pour un montant de 962K€ a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- taux d'actualisation OAT 10 ans : 0.86% ;
- taux annuel de progression des salaires : 1% ;
- taux annuel de turn-over : 10% jusqu'à 49 ans, 0% au-delà ;
- taux de charges sociales : 40%
- table de mortalité : TF 00-02 ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans.

15. Droit Individuel de Formation – Au 31 décembre 2014, les Droits individuels de Formation acquis par les salariés de la société AUGROS s'élèvent à 5 867 heures.

16. Impôt sur les résultats – L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

17. Eléments concernant les entreprises liées – Au cours de l'exercice 2014, aucune transaction n'a été réalisée avec des entreprises liées.

18. Sûretés réelles - Cautions sur locations immobilières :

Depuis l'exercice 2011, le bailleur a consenti un abandon de créance de 120K€ par an avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause sera applicable, si les capitaux propres redeviennent positifs avant le 31/12/2015. Au 31/12/2014 le montant de l'engagement hors bilan s'élève à 445K€.

19. Situation fiscale latente :

(En K€)	31/12/2014
Crédit à imputer	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	11 292 K€
Moins-values à long terme	
Différences temporaires	
Allègements de la dette future d'impôt	
Total	11 292 K€

20. Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombres de titres			Valeur nominale
	A clôture exercice	Créés pendant exercice	Remboursés pendant exercice	
Actions ordinaires (1)	1 427 458			1,6 €

(1) Dont 11 920 actions propres détenues par la société (valeur nette 62 K€)

21. Variation des capitaux propres

En K€	Montant
Capitaux propres à l'ouverture	-4 549 K€
Résultat de l'exercice	1 471 K€
Capitaux propres à la clôture	-3 078 K€

22. Provisions pour risques et charges – La provision de 1 550K€ antérieurement constituée a été ajustée au cours de l'exercice par une reprise de provision de 1 436K€ et une dotation de 93K€. Au 31 décembre 2014 le montant de la provision s'élève donc à 206K€.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

23. Ventilation du chiffre d'affaires. – Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante

Nature du chiffre d'affaires (en K€)	Montants	Pourcentage
Conception et production d'emballages	19 279 K€	100%

24. Détail du résultat financier (en K€) :

	2014
Autres produits financiers	19
Reprises sur provision	16
Différences de change	5
Total des produits financiers	40
Intérêts et charges assimilées	80
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Différences négatives de change	
Total des charges financières	80
Résultat financier	-40

25. Détail du résultat exceptionnel (en K€) :

	2014	
Produits exceptionnels de gestion (1)		1 157
Produits exceptionnels sur opérations en capital		149
Reprise sur provisions et transfert de charges (2)		1 436
Total des produits exceptionnels		2 743
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (3)		1 142
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		95
Dotations aux amortissements et provisions (4)		93
Total des charges exceptionnelles		1 329
Résultat exceptionnel		1 413
<i>Dont :</i>	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
(1) <i>Produits sur abandons de créances (dont 968K€ d'abandon sur la dette RJ)</i>		1 053
(1) <i>Produit de TVA</i>		102
(2) <i>Reprise de provision sur litiges divers (dont 990K€ de reprise sur le litige fiscal)</i>		1 436
(3) <i>Charges exceptionnelles diverses sur litiges (dont 589K€ en lien avec le contrôle fiscal)</i>	1 046	
(3) <i>Pénalités</i>	96	
(4) <i>Dotations pour litiges divers</i>	93	

26. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens	27	
Employés/ouvriers	136	

27. Liste des filiales et participations :

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)				
B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
1- Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
2- Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				

La société ne détient plus de participations au 31/12/2014.

Immobilisations.

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles :			
Frais d'établissement et de développement- Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles - Total II	713 980		4 189
Immobilisations corporelles			
Terrains	191 849		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 988 902		540 937
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales , agencements et aménagements divers	1 668 860		101 991
Matériel de transport	1 248		7 500
Matériel de bureau et informatique, mobilier	282 605		13 503
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	57 503		306 415
Avances et acomptes	103 087		91 993
Total III	7 294 053	0	1 062 339
Immobilisations financières :			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	0		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	207 338		
Total IV	207 338	0	0
Total général (I+II+III+IV)	8 215 371	0	1 066 528

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			718 169	
Immobilisations corporelles :				
Terrains			191 849	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagement des constructions		30 872	5 498 967	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, et aménagement divers			1 770 850	
Matériel de transport			8 748	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			296 108	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		235 393	128 525	
Avances et acomptes		191 234	3 846	
Total (III)	0	457 499	7 898 893	0
Immobilisations financières :				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			207 338	
Total (IV)	0	0	207 338	0
Total général (I+II+III+IV)	0	457 499	8 824 400	0

Amortissements.

Cadre A - Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement et de développement				
Total I	0			0
Autres immobilisations incorporelles	209 644	26 259		235 903
Total II	209 644	26 259		235 903
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions sur sol propre	155 866	2 967		158 833
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagement constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 458 297	241 549	29 349	4 670 497
Installations générales, agencements et aménagement divers	0	40 153		0
Matériel de transport	1 248	2 677		3 925
Matériel de bureau et informatique, mobilier	275 920	5 482		281 402
Emballages récupérables et divers				
Total III	6 409 558	292 828	29 349	6 673 037
Total général (I+II+III)	6 619 202	319 087	29 349	6 908 940

Provisions.

	Montant au début d'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions réglementées:					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/02/92					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/02/92					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provision pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges	1 550 394	92 500	1 035 287	401 139	206 468
Total II	1 550 394	92 500	1 035 287	401 139	206 468
Dépréciations :					
Dépréciations immobilisations incorporelles	201 321				201 321
Dépréciations immobilisations corporelles	148 000				148 000
Dépréciations titres mis en équivalence					
Dépréciations titres de participation					
Dépréciation autres immobilisations financières					
Dépréciation stocks et en-cours	1 087 290	23 971	63 956		1 047 305
Dépréciations comptes clients	34 722				34 722
Autres dépréciations	642 003		16 330		625 672
Total III	2 113 336	23 971	80 286		2 057 020
Total général (I+II+III)	3 663 730	116 471	1 115 573	401 139	2 263 488
Dont dotations et reprise :					
D'exploitation		23 971	63 956		
Financière			16 330		
Exceptionnelles		92 500	1 035 287	401 139	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice					

Détail des reprises sur les provisions pour risques et charges

Nature	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Total reprise de provision
Litiges sociaux	422 514		422 514
Litiges fiscaux	589 321	401 139	990 460
Autres litiges	23 452		23 452
Total	1 035 287	401 139	1 436 426

Créances et dettes.

Cadre A - Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	207 338		207 338
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	40 574		40 574
Autres créances clients	3 446 542	3 446 542	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	810	810	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	18 968	18 968	
Taxe sur la valeur ajoutée	119 616	119 616	
Autres impôts taxes et versements assimilés	79 826	79 826	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers	1 210 339	875 516	334 823
Charges constatées d'avance	51 622	51 622	
Total	5 175 635	4 592 900	582 735
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consenties aux associés			

Cadre B - Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1) :				
A un an maximum à l'origine	797	797		
A plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	2 543 467	530 231	1 473 996	539 240
Fournisseurs et comptes rattachés	2 009 123	2 009 123		
Personnel et comptes rattachés	575 868	575 868		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	656 994	656 994		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	72 123	72 123		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	151 979	151 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 862	49 862		
Groupe et associés (2)	124 649			124 649
Autres dettes	3 915 137	3 915 137		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	10 099 999	7 962 114	1 473 996	663 889
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 032 913			
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés	124 649			

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Détail de la dette RJ et post plan :

Au 31/12/2014, la dette RJ et post plan (CCSF et bailleur) s'élève à 2 531K€. Au cours du premier semestre 2014, la société a procédé au versement anticipé de 415 K€ et a constaté un abandon de dette de 968 K€ suite aux accords validés avec les créanciers. Sur le second semestre, la société a procédé au remboursement de l'échéance annuelle pour 618K€

L'échéance de la dette est prévue en 2021 pour la partie RJ et pour la dette bailleur post plan, en 2014 pour la dette CCSF post plan.

Produits à recevoir et charges à payer.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2014	31/12/2013
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	78 000	
Autres créances	79 826	30 455
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	157 826	30 455

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	691 821	288 405
Dettes fiscales et sociales	604 169	782 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 862	101 869
Autres dettes	604 725	47 656
Total	1 950 577	1 229 645

Produits et charges constatés d'avance.

Produits constatés d'avance	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	0	0

Charges constatées d'avance	31/12/2014	31/12/2013
Charges d'exploitation	51 622	18 082
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	51 622	18 082

Crédit-bail mobilier

	Installations, matériel et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	172 818		172 818
Amortissements			
- Cumul des exercices antérieurs	0		
- Dotation de l'exercice	2 880		
TOTAL	2 880		2 880
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	0		
- Exercice	30 028		
TOTAL	30 028		30 028
Redevances restant à payer			
- à un an au plus	35 959		
- de un à cinq ans	123 775		
- Plus de cinq ans	0		
TOTAL	159 735		159 735
Valaur résiduelle :			
- à un an au plus			
- de un à cinq ans	1 728		
- Plus de cinq ans			
TOTAL	1 728		1 728

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires des commissariats aux comptes s'élève à 53 615 € (26K€ pour le cabinet AUDITOR CONSEIL et 28K€ pour le cabinet EXPONENS).

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande des Commissaires aux Comptes et de leur réseau dans le cadre de leur mission.

IV. – Affectation du résultat.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 1 470 616.30 € au poste Report à nouveau. En application des dispositions légales, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **AUGROS COSMETIC PACKAGING SA** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur les stocks de matières et produits finis (paragraphe 7 de l'annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Enfin, en application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Fait à Paris, le 17 avril 2015

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

AUDITOR CONSEIL

Nathalie LUTZ
Associée

Simonetta CRINELLA
Associée

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 31 mars 2015.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

AUGROS COSMETIC PACKAGING est une société anonyme de type « moderne » dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est composé de 4 membres. La liste des membres du conseil incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante:

- Monsieur Jacques Bourgine, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Madame Geneviève Bourgine née Soufflet en qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Madame Catherine Bourgine née Boucher, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Monsieur Tony Heude, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014. Précisons que Monsieur Heude a fait part de la démission de son mandat à effet au 31 mars 2015.

1.2 Mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance

Les mandats et fonctions exercés sont détaillés dans le rapport du Directoire à l'Assemblée.

1.3 Obligation de détention d'actions AUGROS COSMETIC PACKAGING

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être actionnaires à hauteur d'au moins 1 action AUGROS COSMETIC PACKAGING.

1.4 Convocations du Conseil de Surveillance

L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative de la convocation de la convocation des membres du Conseil de Surveillance, par tous moyens.

Les réunions du conseil de surveillance se déroulent, en général, au siège social.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société.

Conformément à l'article L.823-17 du code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes prévisionnels.

1.5 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil de surveillance s'est réuni 7 fois.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant : 22 Janvier 2014, 30 janvier 2014, 31 mars 2014, 12 mai 2014, 30 juillet 2014, 7 octobre 2014, 19 décembre 2014.

1.6 Information des membres du Conseil de Surveillance

Tous les mois, les membres du Conseil de Surveillance sont informés par le Président du Directoire :

- Du reporting arrêté à la fin du mois précédent
- De l'endettement net courant
- Des perspectives du marché.

En séance de conseil de surveillance, d'autres documents complémentaires portant sur l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil.

En dehors des séances, les membres du Conseil de Surveillance sont individuellement informés et consultés par le Président ou le Président du Directoire sur toute opération ou événement relevant de la compétence du Conseil susceptible d'avoir une incidence sur la situation ou l'activité de la société, ou sur son management.

1.7 Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les membres.

1.8 Limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi N°2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur Didier BOURGINE qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Directoire est composé de Monsieur Didier BOURGINE de Monsieur Didier PHILIPPON

Le Conseil de Surveillance du 30 Janvier 2014 qui a procédé au renouvellement de son mandat et également renouvelé le mandat de membre du Directoire de Monsieur Claude PHILIPPON. Ce dernier ayant souhaité prendre sa retraite à effet au 31 décembre 2014, Monsieur Didier TEILLARD a été nommé par décision du Conseil de Surveillance du 19 décembre 2014 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Suivant les termes de l'article 15 des statuts, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Etant précisé que la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports

AUGROS COSMETIC PACKAGING

à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance.

Enfin, si le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers, le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

1.9 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40 % à l'issue de l'assemblée générale de 2017. Au 31 décembre 2014, cette proportion était de 50 % (deux femmes et deux hommes).

1.10 Principes des rémunérations des mandataires sociaux

La répartition des jetons de présence est traitée une fois par an, lors d'une réunion du Conseil de Surveillance. Les rémunérations du Président du Conseil de Surveillance et du Directoire sont également traitées une fois par an par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant versé à chaque membre du Conseil tient compte de son assiduité.

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération fixe au titre de son mandat, laquelle est décidée par le Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire reçoit une rémunération fixe au titre de son mandat. Cette rémunération est décidée par le Conseil de Surveillance.

L'autre membre du Directoire n'est pas rémunéré au titre de son mandat.

1.11 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

2 Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue :

- d'assurer une gestion comptable et financière rigoureuse
- d'assurer la maîtrise des risques liés à notre profession (environnement inclus)
- de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux actionnaires reflètent avec sincérité et rigueur la situation de la société,
- d'assurer que chaque chaîne de commande soit contrôlée en permanence et que les engagements vis-à-vis des tiers soient signés par les décideurs compétents.

Ainsi les principaux objectifs du contrôle interne sont les suivants:

- identifier, prévenir et maîtriser les risques potentiels majeurs liés à l'activité de la société;
- S'assurer que les opérations sont réalisées en conformité avec la réglementation comptable en vigueur ;
- S'assurer de la qualité de l'information comptable et financière à chaque stade du cycle de traitement des données;
- S'assurer que les états financiers produits sont le reflet de l'activité de l'entreprise.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que tous les risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation, la méthodologie et les procédures suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

2.1.1 -Les acteurs

Le management opérationnel est assuré par le directoire composé, pour l'exercice 2014, de Monsieur Didier Bourguin en tant que Président et de Monsieur Didier Teillard en tant que membre du Directoire.

- Un comité « stratégique » est constitué des directeurs des deux branches de la société, du directeur commercial, du directeur technique et R&D, du directeur industriel, et du Président du directoire. Ce comité se réunit deux fois par an afin de mettre au point les objectifs principaux dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.
- Un comité de direction mensuel, branche par branche, se réunit une fois par mois, afin de présenter les résultats mensuels de l'établissement concerné sous les angles commerciaux, techniques, industriels, qualité et financiers aux membres du directoire.
- Au niveau de chaque établissement secondaire, la direction opérationnelle est déléguée à une direction présente sur chaque site qui se fait le garant de la bonne application des procédures internes définies par la société.

2.1.2 -Référentiel utilisé

Il n'existe pas de manuel formalisé de procédures de contrôle interne.

Toutefois, l'établissement d'Alençon ayant été certifié ISO 9001 (V2000), un manuel qualité comportant l'ensemble des procédures a été établi et est utilisé pour l'ensemble de la société.

Ainsi, l'ensemble des objectifs de notre contrôle interne a déjà fait l'objet d'un traitement dans le cadre de la qualité.

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

Les principaux risques identifiés au sein de notre société sont les suivants:

Nature de risque	Risque	Commentaires
EXTERIEURS	Risques souverains, politiques, attentats ou guerres	La société n'exerce pas d'activité sur des territoires identifiés à risques
	Evolution de la réglementation	La société est informée quotidiennement par les syndicats de l'industrie de la plasturgie des éventuelles modifications concernant la réglementation en vigueur. Une application immédiate après validation de la direction s'en suit.
OPERATIONNELS	Gestion des ressources humaines	La gestion des ressources humaines est confiée localement à un responsable qui s'assure que toute embauche fait l'objet d'un contrat de travail établi conformément aux réglementations en vigueur
	Travail clandestin	Toute embauche d'une personne de nationalité étrangère fait l'objet d'une procédure particulière: -photocopie des papiers d'identité -contrôle et validation de la carte de séjour auprès de la préfecture
	Requalification du contrat de mission en contrat à durée indéterminée	Tout contrat de mission de travail temporaire doit être signé par le salarié concerné au risque de voir son contrat requalifié par voie de justice en CDI. Le personnel de chacun de nos établissements a été sensibilisé à ce risque et doit mettre en place des mesures pour y remédier: -les acomptes et les paies ne sont distribués qu'après signature des contrats -les contrats demeurant non signés sont envoyés par courrier à leurs bénéficiaires
	Sécurité des personnes	Tous les établissements soumis à cette obligation ont en leur sein un CHSCT qui veille à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité des différents postes de travail concernés par l'entreprise. Un document unique recensant l'ensemble des risques professionnels identifiés est tenu à jour au niveau de chaque site. Ce document présente les risques identifiés par poste de travail ainsi que les mesures prises par la direction pour y faire face.
	Créances impayées	La société a adopté comme axe stratégique de développement le partenariat avec les principaux donneurs d'ordre mondiaux de la parfumerie et des cosmétiques. En conséquence, elle n'a pas eu, à ce jour, à faire face à des difficultés de recouvrement ou de créances impayées, de montant significatif. Toutefois, pour tout nouveau client potentiel ne faisant pas partie des principaux acteurs du secteur, une demande de renseignements commerciaux peut être émise auprès de partenaires financiers spécialisés,
RISQUES METIER	Gestion d'un métier à la commande	La société du groupe opère en tant que développeur et producteur de solutions technologiques spécifiques à chaque produit et pour chaque client. Des procédures d'acceptation, de validation et de réalisation de tout nouveau contrat ont ainsi été mises en place. Elles couvrent notamment la prise de position commerciale en terme d'acceptation préalable à toute décision de prise de commande.. Elles visent à couvrir les risques technologiques, la rentabilité commerciale escomptée et les moyens (techniques, industriels et humains) à mettre en œuvre pour réaliser la production. Le développement technique et industriel du nouveau contrat fait l'objet d'une procédure de revue de contrat qui décrit, étape par étape le rôle de chacun afin de garantir le bon déroulement du développement du nouveau projet jusqu'à sa réalisation industrielle. Il affine également le processus de production complet qui sera utilisé, le coût de revient prévisionnel du produit à réaliser et l'enveloppe des investissements nécessaires au projet. L'ensemble des sous traitants et
DES PERSONNES	Risque social	Le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux autres que ceux pouvant intervenir dans la vie normale des entreprises.
JURIDIQUES	Propriété intellectuelle	En termes de propriété intellectuelle, la société AUGROS CP détient toutes les marques et brevets qui ont été déposés auprès des organismes compétents.
	Responsabilité civile	En tant qu'entreprise industrielle, une couverture a été souscrite auprès d'une compagnie d'assurance pour l'ensemble de nos sites. Les risques couverts concernent tant l'exploitation que les éventuels incidents de production.

2.3 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

AUGROS CP SA est une société cotée à l'Euronext compartiment C. A ce titre, elle est soumise aux obligations de publications de comptes semestriels et annuels audités à l'attention des autorités de marché, du tribunal de commerce et des actionnaires.

La liste nominative des actionnaires de la société avec leurs adresses et le nombre d'actions détenues par eux, est mise à jour au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et est disponible à première demande des investisseurs.

En outre, plusieurs procédures d'élaboration de l'information comptable et financière ont été mises en place tout au long de l'année, en particulier le Conseil de Surveillance et le Directoire reçoivent et analysent les informations suivantes:

- un tableau de bord mensuel (reporting) d'activité commerciale est établi au plus tard 5 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données économiques et commerciales sur l'activité des sociétés du groupe, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
 - ✓ Chiffre d'affaires,
 - ✓ Enregistrement de commandes,
 - ✓ Carnet de commandes.
- un tableau de bord mensuel (reporting) sous forme de compte d'exploitation est établi au plus tard 15 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données financières des sociétés du groupe, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants:
 - ✓ Marge brute,
 - ✓ Résultat d'exploitation,
 - ✓ Résultat net,
 - ✓ Marge brute d'autofinancement,
 - ✓ Investissements industriels,
- la liste à jour des actionnaires de la société avec leur adresse et le nombre d'actions détenues par eux, au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et en outre à première demande des investisseurs,
- au moment de son approbation par le Conseil de surveillance, le budget prévisionnel de la société et de ses filiales pour l'année à venir incluant un budget d'investissements et son financement, ainsi que, le cas échéant, une actualisation du business plan.
- Un business plan stratégique à 3 ans est établi au plus tard au mois de janvier de chaque année. Il intègre en plus de la partie chiffrée (Comptes de résultat et tableau de financement, évolution de la dette nette, détail des investissements industriels) des commentaires détaillant la stratégie du groupe au cours des trois années à venir.

Le budget annuel ainsi que le plan stratégique à trois ans sont validés à deux niveaux:

- au niveau de chaque établissement, le budget et le plan sont présentés aux membres du comité stratégique pour validation,
- le budget et le plan définitifs sont approuvés par le conseil de surveillance dans le cadre d'une des réunions trimestrielles faisant l'objet d'un ordre du jour exceptionnel intégrant ce point.

2.4 Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne

Aucune appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne au regard des objectifs précisés par la société, de leur correcte application et de leur efficacité n'a pu être réalisée. En effet, l'instauration de la procédure d'évaluation a été retardée par l'installation d'un nouveau logiciel de gestion et par la période de redressement judiciaire qu'a connue la société au cours de l'année 2006. Cette procédure est en cours de mise en place et les résultats en seront connus sur les prochains exercices. Pour l'exercice 2014, la société, compte tenu de ce qui précède, n'a pas pu se conformer au cadre de référence proposé par l'AMF à l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Fait à Alençon, le 31 mars 2015.

Le Président du Conseil de surveillance

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance
de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 17 avril 2015
Les commissaires aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

Nathalie LUTZ
Associée

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA
Associée

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-88 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cautionnement et garantie

Personnes concernées :

- Monsieur Didier BOURGINE, président du Directoire
- Monsieur Jacques BOURGINE, président du Conseil de Surveillance
- Madame Geneviève BOURGINE, vice-présidente et membre du Conseil de Surveillance
- Madame Catherine BOURGINE BOUCHER, membre du Conseil de Surveillance

Nature et objet :

1. Le Conseil de surveillance du 21 mars 2005, a autorisé le nantissement des actions AUGROS COSMETIC PACKAGING par la société P.F.B. à hauteur de 130% du capital, plus intérêts, au profit de la banque NSM Entreprise en garantie d'un prêt de 500 000 Euros consenti à la société MSV (notre filiale en 2005).

Taux : Euribor 6 mois + 1,80%

Certaines banques créancières avaient en garantie des nantissements sur les actions des filiales. En raison de la Transmission Universelle de Patrimoine intervenue le 17 mai 2006, il a été substitué un nantissement sur les actions AUGROS COSMETIC PACKAGING

Le nantissement des actions concernées a pris fin en mai 2014, la dette ayant été éteinte dans le cadre de la négociation de la dette RJ.

2. Le Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006, a autorisé le nantissement des actions AUGROS COSMETIC PACKAGING par la société P.F.B. au profit de la :

- Société Générale : 101 248 actions en garantie d'une créance s'élevant à 691 901 Euros au 31/12/2013, la dette ayant été éteinte en mai 2014 dans le cadre de la négociation de la dette RJ.
- Banque Populaire : 58 802 actions en garantie d'une créance actuelle de 216 650 Euros contre 235 417 euros au 31/12/2013.

Durée de la convention : l'échéance est fixée à septembre 2021

Convention de compte courant d'actionnairePersonnes concernées :

- Monsieur Didier BOURGINE, président du Directoire

Nature et objet :

Le Conseil de surveillance du 21 octobre 2012 a autorisé la rémunération de l'apport en compte courant de 200 000 Euros par Monsieur Didier BOURGINE d'actionnaire au taux d'intérêt de 5% l'an.

Modalités :

Au 31 décembre 2014, le solde du compte courant s'élève à 125 000 €.

Pour l'exercice 2014, le montant des intérêts s'élève à 9 502,51 €.

Fait à Paris, le 17 avril 2015
Les commissaires aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

AUDITOR CONSEIL

Nathalie LUTZ
Associée

Simonetta CRINELLA
Associée

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du président du Conseil de surveillance prévu à l'article L.225-68 du code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1 470 616,30 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Directoire et au Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 470 616,30 euros intégralement au poste « report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions et engagements relevant de l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir annuellement entre les membres du Conseil de Surveillance à 6 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices suivants jusqu'à intervention d'une nouvelle décision.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Didier BOURGINE, Président du Directoire, tels que figurant dans le rapport du Directoire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Claude PHILIPPON, membre du Directoire, tels que figurant dans le rapport du Directoire et prend acte de sa démission à effet au 31 décembre 2014 consécutive à son départ en retraite.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Tony HEUDE à effet au 31 mars 2015 de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et décide de ne pas le remplacer.

Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte :

- de la dissolution sans liquidation de la société EXPONENS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la société EXPONENS Conseil & Expertise, sise 20 rue Brunel – 75017 PARIS (351 329 503 RCS Paris) à effet au 28 novembre 2013,
- et de la poursuite corrélative du mandat de Commissaire aux comptes titulaire par la société EXPONENS Conseil & Expertise et ce, pour la durée restant à courir du mandat confié à la société EXPONENS AUDIT, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 /12/2016.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constate que le mandat d'AUDITOR CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constate que le mandat de Madame Annick COQUELIN DE LISLE, Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de Commerce.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de Commerce.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément à l'article 221-1-2 du règlement général de l'AMF, les honoraires des contrôleurs légaux chargés de contrôler les comptes de l'émetteur sont présentés dans les tableaux suivants :

	AUDITOR Conseil				EXPONENS Conseil & Expertise			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
. Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
'- Emetteur	28K€	26 K€	100%	100%	26 K€	26 K€	100%	100%
'- Filiales intégrées globalement								
. Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
'- Emetteur								
'- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	28K€	26 K€	100%	100%	26K€	26 €	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
. Juridique, fiscal, social								
. Autres								
<i>Sous-total</i>								
Total	28K€	26 K€	100%	100%	26K€	26 K€	100%	100%

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 31 mars 2015, à Alençon

Didier BOURGINE
Président du Directoire

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 283 933 €
Siège social : ZA du Londeau, Rue de l'Expansion, CERISE, 61000 ALENCON

592 045 504 RCS Alençon